

Ce qu'il faut savoir

Rappels à l'intention des enseignants assurant un remplacement dans les écoles du département de la Somme

Activité natation

- Il faut 1 jour de responsabilité avant de pouvoir aller à la piscine avec sa classe.
- Se renseigner sur le projet pédagogique.
- Emporter les différents PAI et la liste des élèves avec les numéros de téléphone des responsables légaux.

Sorties scolaires avec nuitées

- Prendre connaissance du projet.
- Il est souhaitable que le départ intervienne après que l'enseignant ait eu un temps d'adaptation à la classe suffisant (plusieurs jours).
- Un échange de service peut être envisagé dans l'école.
- Dialogue avec le directeur qui signalera la situation à l'IEN.

Activités EPS à l'extérieur de l'école

- Prendre connaissance du projet
- Pas d'obligation de sortir de l'école le premier jour de remplacement.
- Emporter la liste des PAI et liste des élèves avec n° de téléphone école et parents.
- Se renseigner sur le taux d'encadrement pour les activités à taux renforcé.
- Prendre en compte d'éventuelles contraintes particulières.

Sortie scolaire à la journée (arrivée dans l'école le matin)

- Prendre connaissance du projet.
- Départ seul : pas d'obligation de sortir de l'école le premier jour de remplacement, il semble judicieux de faire un échange de service avec un enseignant titulaire de l'école.
- Départ à plusieurs : pas d'obligation de sortir de l'école le premier jour de remplacement, il semble judicieux de prévoir une concertation entre les enseignants assurant cette sortie afin de préciser les rôles de chacun quant à la sécurité.

Alarme incendie

- Prendre connaissance des modalités d'évacuation dès le 1^{er} jour de remplacement.
- Descendre avec le cahier d'appel.
- Prendre éventuellement les PAI.

PPMS

- Prendre connaissance des PPMS (risques majeurs et attentat intrusion) le 1^{er} jour de remplacement.
- S'assurer disposer des moyens matériels nécessaires en cas de déclenchement du PPMS : clés, n° de téléphone des collègues de l'école...
- Emporter le cahier d'appel si rassemblement hors de la classe.
- Emporter les PAI.

Les différents services

- Quelle que soit la durée du remplacement, les services de surveillance de la cour, des entrées et sorties sont à effectuer.
- Se renseigner auprès du directeur pour les dispositions spécifiques à l'école (présence de jeux...).

Accident scolaire

- Prévenir immédiatement le directeur et les services de secours si nécessaire.
- Rédiger dans des termes précis la déclaration d'accident dans les 24h.